



Participation 2012 après un licenciement

Par **marco07**, le **23/07/2013 à 18:41**

bonjour,

je me suis fait licencié pour faute grave en aout 2012.

ma question est, ai-je le droit a la participation benefice de l'entreprise du 01/01/12 a la date de mon licenciement?

et comment reclamer si droit il y a a mon ancien employeur?

merci

cordialement

Par **P.M.**, le **23/07/2013 à 19:45**

Bonjour,

Vous avez droit à la participation de toute façon si vous avez été présent dans l'entreprise au moins 3 mois pendant l'exercice considéré et vous pourriez la réclamer par lettre recommandée avec AR...

Par **marco07**, le **23/07/2013 à 20:15**

le truc c'est que j'ai discuté avec un de mes ancien collègue qui m'a dit qu'il avait eu une participation d'une centaine d'euros pour l'année 2012.

moi de mon côté je vais sur natixis avec mes codes et la je n'ai rien dans mes avoirs pour 2012.

est ce a l'employeur d'envoyer mon du a natixis ou est ce natixis qui gere tout.

cordialement.

Par **P.M.**, le **23/07/2013 à 20:48**

Si l'organisme ne reçoit pas les fonds de l'employeur, il n'a rien à gérer à votre nom...